**[89:D:4]**

**Ordonnance accueillant l'appel et ordonnant un nouveau procès**

[*no du dossier de la cour*]

COUR D'APPEL

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA]

JUGE EN CHEF DE L'ONTARIO

Le [*jour*] [*date*]

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA]

JUGE [*nom*]

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA]

JUGE [*nom*]

[*ou la mention appropriée*]

[*sceau de la cour*]

[*intitulé de l'instance rédigé selon les modèles*

*fournis à la section 87:A*]

ORDONNANCE

LE PRÉSENT APPEL, qui a été interjeté par le défendeur du jugement prononcé par M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] le [*date*], a été entendu aujourd'hui [*ou* les [*dates*]], à [*lieu*].

APRÈS AVOIR LU les actes de procédure déposés dans la présente action, après avoir lu le jugement prononcé par M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] le [*date*] ainsi que les motifs qui l'appuient, et après avoir entendu les plaidoiries des procureurs du demandeur et du défendeur, [le jugement ayant été mis en délibéré jusqu'à ce jour,]

1. LE TRIBUNAL ACCUEILLE le présent appel et annule ce jugement.

2. LE TRIBUNAL ORDONNE la tenue d'un nouveau procès entre les parties.

3. LE TRIBUNAL ORDONNE au demandeur de payer les dépens du présent appel au défendeur dès leur liquidation.

4. LE TRIBUNAL RÉSERVE les dépens du premier et du second procès à l'appréciation du juge présidant le second procès.

greffier,

Cour d'appel